

Commune de FRESSE  
Extrait des délibérations  
Conseil Municipal du 8 décembre 2017

**Nombre de membres :**

**Afférents au conseil : 15**

**En exercice : .....15**

**Présent(s) : ..... 11**

**Pouvoir(s) : ..... 4**

**Absent(s) ..... 0**

**Votants :.....15**

**Affiché le : 12/12/2017**

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le lundi 4 décembre 2017 pour la session ordinaire du vendredi 8 décembre 2017.

L'an deux mil dix-sept le vendredi huit décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire,**

**Etaient Présents :** Mme CARDOT Eliane, Mrs PERNOT Jean-Marie, FERRETTI Benjamin Adjoins, Mr DEMANGE Jocelyn, Mmes PHEULPIN Marie-Josée, GAUDIN Marylène, LAPARRA Isabelle, Mrs DYSLI Sébastien, LOVAT Philippe, HERRIAU Jérôme et Mr DAGUE Alain, Maire.

**Absents excusés :** Mme PLUCHON Caroline qui donne pouvoir à Mme GAUDIN Marylène ; Mme GUILLIER Nathalie qui donne pouvoir à Mme PHEULPIN Marie-Josée ; Mr GAUFROID Florian qui donne pouvoir à Mr HERRIAU Jérôme ; Mme LEIMBACHER Sabrina qui donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle.

**Absent :**

Monsieur **Benjamin FERRETTI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération : Renouvellement de l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion 70  
Proposition acceptée à l'UNANIMITE**

- ✓ **Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon ;**
- ✓ **Précision de l'intérêt communautaire des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon ;**
- ✓ **Motion pour le maintien des contrats aidés ;**
- ✓ **Modification des statuts du SIED 70 ;**
- ✓ **Questions et Affaires diverses.**

**N° 33  
MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHVO**

Lors du conseil communautaire du 28 novembre 2017, le Président a informé les délégués qu'il convient de modifier les statuts, afin de percevoir une DGF bonifiée.

Après lecture des nouveaux statuts et le délibéré,

Le conseil municipal, à :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14   | 1      | 0          |

**ACCEPTE** la modification des statuts (consultables en mairie)

**N° 34  
PRECISION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES STATUTS DE LA CCHVO**

Lors du conseil communautaire du 28 novembre 2017, le Président a informé les délégués que suite à la modification des statuts, il convient de préciser l'intérêt communautaire.

Après lecture de la définition de l'intérêt communautaire et le délibéré,

Le Conseil Municipal, à :

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 14   | 1      | 0          |

**ACCEPTE** la précision apportée sur l'intérêt communautaire des statuts (consultable en mairie).

**N° 35**  
**MOTION POUR LE MAINTIEN DES CONTRATS AIDES**

Dans le courant du mois d'août, les services de Pôle Emploi ont informé les collectivités de la fin de l'accompagnement de l'Etat en faveur des contrats aidés.

Les emplois aidés sont essentiels pour nos collectivités et le secteur associatif. Les collectivités y ont recours principalement au sein de l'administration générale, des services techniques mais aussi des services à la petite enfance.

La réduction de ces contrats est préjudiciable pour les collectivités et les associations qui n'ont pas les moyens d'assurer les missions concernées dans le cadre des contrats de droit commun. Cette décision suscite l'incompréhension des élus et est incompatible avec les budgets votés qui subissent déjà la baisse des dotations de l'Etat. Le risque de fragilisation de certains services publics est donc réel.

Les contrats aidés ont par ailleurs une forte vocation sociale. Ils permettent à de nombreux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, déterminante pour s'inscrire ensuite dans un parcours professionnel et à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver un poste dans le cadre d'une démarche d'insertion.

Les contrats aidés apportent une réponse immédiate à des demandeurs d'emploi en difficulté et répondent à des besoins de terrain identifiés.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE :**

**DEMANDE AUX SERVICES DE LE L'ETAT DE :**

**RECONDUIRE** les contrats aidés susceptibles d'être renouvelés et arrivant à échéance

**PERMETTRE** l'ouverture de nouveaux contrats aidés qui répondent aux critères d'accompagnement du bénéficiaire

**LANCER** une véritable concertation avec les acteurs locaux sur l'avenir de ces dispositifs et leur évolution

**N° 36**  
**MODIFICATION DES STATUTS DU SIED 70**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du texte de la délibération adoptée par le Comité Syndical, réuni le 30 septembre 2017 décidant de la modification de ses statuts et conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, chaque Conseil Municipal des communes membres doit désormais se prononcer sur cette modification de statuts.

Le conseil municipal, **A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône selon le document fourni.

**N° 37**  
**ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION**

Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine Préventive ;

Le CDG70 a créé en mars 2009 un service de Médecine Préventive avec lequel il est possible de conventionner ;

La convention avec le CDG 70 devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, **A L'UNANIMITE :**

**DECIDE** de renouveler l'adhésion au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

**Question et affaires diverses :**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Fermeture de la Trésorerie de Mélisey au 31 décembre 2017. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 nous dépendrons de Trésorerie de Lure.
- Vœux du Maire le samedi 13 janvier à 17 h.
- Réunion de la commission bâtiments le mercredi 20 décembre à 18 H.
- Donne lecture du courrier qui sera adressé à la CCHVO pour l'organisation d'un futur périscolaire ;

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H.30

Vu,

Le Maire,

Alain DAGUE

